



Cycle de conférences en ligne sur la plateforme Teams Printemps 2023

Inscription gratuite en ligne : www.aqdc.qc.ca

Unis dans la mort? Les droits québécois et français sur les états (du corps) du défunt

Mariève Lacroix et Alicia Mâzouz

Mercredi 5 avril 2023 de 16 h à 17 h 30

Tirailé entre la chose et la personne, le corps du défunt n'en finit pas de poursuivre sa quête d'identité. Ce sont en réalité tous les états de cet être après la mort qui sont marqués par une difficulté d'appréhension et de classification juridique. L'identité, habituellement liée à la personne juridique, semble offrir un nouveau terrain de réflexion pour protéger tout ce qui reste du défunt. Les deux conférencières souhaitent ainsi ouvrir la discussion en droit québécois et français sur un chemin qu'elles arpentent ensemble depuis plusieurs années, la question de la protection du défunt, tout en s'accordant un détour par la notion d'identité. En effet, si l'identité physique peut progressivement ou rapidement disparaître lorsque le défunt devient cendres, qu'en est-il de l'identité psychique, numérique? Il paraît ainsi opportun de s'interroger : le défunt peut-il revendiquer une identité dans les droits québécois et français ? L'interrogation pourra surprendre et commandera nécessairement une confrontation des points de vue. Pour ce faire, trois temps permettront une présentation des règles applicables dans les droits ciblés tout en initiant un échange avec l'ensemble des personnes participantes : quel serait le point de départ de cette identité particulière, comment définir ses contours et, enfin, avec quels outils peut-on envisager de la protéger ? La confrontation de la législation et de la jurisprudence dans les droits québécois et français offrira un fil d'Ariane nécessaire pour ne pas s'égarer sur le chemin de cette quête identitaire.

La présentation prendra la forme d'un dialogue entre les deux conférencières, suivi de la période de questions et interventions avec les personnes présentes en ligne.

**Comment décider que l'interruption de soins vitaux
est dans l'intérêt d'un enfant malade?
Pratiques interactives et jurisprudence en Angleterre**

Jean-Frédéric Ménard, Maïté Saulier et Pauline Roche

Mardi 18 avril 2023 de 16 h 30 à 18 h

Parmi les états dans lesquels une personne peut se trouver, celui d'enfant dont la survie est sérieusement menacée par la maladie bouleverse autant ses proches que les professionnels qui l'entourent. Situation limite, la maladie de l'enfant révèle la dimension paradoxale de bien des principes et certitudes, à commencer par la primauté de la vie. On se demande s'il faut redoubler d'ardeur et d'inventivité dans les efforts curatifs ou s'il ne vaut pas mieux rendre les armes et adoucir l'inéluctable. Le choix peut s'avérer déchirant, voire clivant.

Ainsi, depuis quelques années, les tribunaux anglais ont eu à se prononcer à plusieurs reprises sur des situations où l'équipe soignante a conclu que l'intérêt supérieur d'un jeune enfant résidait dans l'interruption de soins de maintien de la vie, malgré l'opposition de ses parents. On pense aux affaires concernant Charlie Gard, Alfie Evans et plus récemment Archie Battersbee qui ont trouvé écho à travers le monde.

Cette conférence sera l'occasion d'approfondir les enjeux normatifs que posent ces situations en les contextualisant dans la pratique hospitalière. Nous présenterons d'abord les résultats d'une étude empirique sur les processus interactifs menant à la décision d'interruption au sein d'une unité de soins intensifs néonataux à Londres, autant en contexte consensuel que conflictuel. Nous pourrions ensuite les situer par rapport aux décisions des tribunaux anglais lorsqu'ils ont été sollicités.

La conférence est présentée par le professeur Jean-Frédéric Ménard de l'Université de Sherbrooke. Dans leur réponse, Mmes Maïté Saulier et Pauline Roche, toutes deux maîtresses de conférence à CY Cergy Paris Université, présenteront l'éclairage du droit français sur ces questions. Suivra une période de questions et interventions avec les personnes présentes en ligne.

**Respect de l'identité de genre en droit français et québécois :
vers la déssexualisation du droit civil**

Louise Langevin et Maryline Bruggeman

Date et heure à déterminer

À la suite de jugements leur imposant de respecter les droits des personnes trans et non binaires, tant le législateur québécois que français ont dû modifier leur droit. Si le législateur québécois a choisi la procédure administrative pour permettre la modification de la mention du sexe et du prénom au registre de l'état civil, la France a retenu la procédure judiciaire. Le Code civil du Québec a modifié sa terminologie pour reconnaître la non-binarité de certains parents. Les deux panelistes discuteront de la déssexualisation du droit de la famille.

Les deux conférencières prendront la parole à tour de rôle, suivi d'une période de interventions et de discussions avec les personnes présentes en ligne.